

POZZO

HONORAIRES TTC FORFAITAIRES

intégralement à la charge du vendeur

Osez l'immobilier.

Vente d'immeuble à usage d'habitation et terrain à bâtir.

PRIX AFFICHÉ		HONORAIRES
1 €	19 999 €	3 000 €
20 000 €	59 999 €	5 000 €
60 000 €	65 999 €	5 500 €
66 000 €	75 999 €	6 000 €
76 000 €	86 999 €	6 500 €
87 000 €	91 999 €	7 000 €
92 000 €	102 999 €	7 500 €
103 000 €	112 999 €	8 000 €
113 000 €	123 999 €	8 500 €
124 000 €	128 999 €	9 000 €
129 000 €	139 999 €	9 500 €
140 000 €	149 999 €	10 000 €
150 000 €	160 999 €	10 500 €
161 000 €	170 999 €	11 000 €
171 000 €	176 999 €	11 500 €
177 000 €	186 999 €	12 000 €
187 000 €	192 999 €	12 500 €
193 000 €	202 999 €	13 000 €
203 000 €	213 999 €	13 500 €
214 000 €	223 999 €	14 000 €
224 000 €	229 999 €	14 500 €
230 000 €	239 999 €	15 000 €
240 000 €	245 999 €	15 500 €
246 000 €	255 999 €	16 000 €
256 000 €	266 999 €	16 500 €
267 000 €	276 999 €	17 000 €
277 000 €	282 999 €	17 500 €
283 000 €	292 999 €	18 000 €
293 000 €	298 999 €	18 500 €
299 000 €	308 999 €	19 000 €
309 000 €	319 999 €	19 500 €
320 000 €	329 999 €	20 000 €
330 000 €	340 999 €	20 500 €
341 000 €	345 999 €	21 000 €
346 000 €	356 999 €	21 500 €
357 000 €	366 999 €	22 000 €
367 000 €	377 999 €	22 500 €
378 000 €	382 999 €	23 000 €
383 000 €	393 999 €	23 500 €
394 000 €	403 999 €	24 000 €
404 000 €	414 999 €	24 500 €
415 000 €	424 999 €	25 000 €
425 000 €	430 999 €	25 500 €
431 000 €	450 999 €	26 000 €
451 000 €	511 999 €	27 000 €
512 000 €	547 999 €	28 000 €
548 000 €	618 999 €	29 000 €
à partir de 619 000 €		5%

SASU POZZO TRANSACTION au capital de 540 000 € - RCS Coutances 831 378 971

SAS FLIPOZZO au capital de 30 000,00 € - RCS Caen 805 016 649

SAS POZZO TRANSACTION CALVADOS au capital de 4 000,00 € - RCS Coutances 844 934 492

SAS POZZO TROUVERIE au capital de 7 622,45 € - RCS Caen 382 550 614

POZZO

Osez l'immobilier.

HONORAIRES HT FORFAITAIRES

intégralement à la charge de l'acheteur

Immobilier Commercial - Bureaux - Cessions et Fonds de commerce - Droit au bail - Droit d'entrée

Prix TTC en €	HONORAIRES
Jusqu'à 50.000	4 500 €
De 50.001 à 60.000	5 000 €
De 60.001 à 70.000	5 500 €
De 70.001 à 80.000	6 000 €
De 80.001 à 90.000	6 500 €
De 90.001 à 100.000	7 000 €
De 100.001 à 110.000	7 500 €
De 110.001 à 120.000	8 500 €
De 120.001 à 130.000	9 000 €
De 130.001 à 140.000	9 500 €
De 140.001 à 150.000	10 500 €
De 150.001 à 160.000	11 500 €
De 160.001 à 170.000	12 000 €
De 170.001 à 180.000	12 500 €
De 180.001 à 190.000	13 500 €
De 190.001 à 200.000	14 000 €
De 200.001 à 210.000	15 000 €
De 210.001 à 220.000	15 500 €
De 220.001 à 230.000	16 000 €
De 230.001 à 240.000	17 000 €
De 240.001 à 250.000	17 500 €
De 250.001 à 260.000	18 000 €
De 260.001 à 270.000	19 000 €
De 270.001 à 280.000	19 500 €
De 280.001 à 290.000	20 500 €
De 290.001 à 310.000	21 000 €
De 310.001 à 320.000	22 000 €
De 320.001 à 330.000	22 500 €
De 330.001 à 340.000	23 000 €
De 340.001 à 350.000	24 000 €
De 350.001 à 360.000	24 500 €
De 360.001 à 370.000	25 000 €
De 370.001 à 380.000	26 000 €
De 380.001 à 390.000	26 500 €
De 390.001 à 400.000	27 000 €
De 400.001 à 410.000	27 500 €
De 410.001 à 490.000	28 000 €
De 490.001 à 500.000	29 500 €
A partir de 500.001	5%

SASU POZZO TRANSACTION au capital de 540 000 € - RCS Coutances 831 378 971

SAS FLIPOZZO au capital de 30 000,00 € - RCS Caen 805 016 649

SAS POZZO TRANSACTION CALVADOS au capital de 4 000,00 € - RCS Coutances 844 934 492

SAS POZZO TROUVERIE au capital de 7 622,45 € - RCS Caen 382 550 614

Logements Non-meublés (Loi du 6 juillet 1989)

Location de logements non meublés ou meublés en Résidence Principale

Part Locataire	Visites - Dossier - Bail : 8€ du m²	Plafonné à 9%TTC du loyer annuel
	État des lieux : 3€ du m²	

Part Propriétaire

9%TTC du loyer annuel
0,7%TTC du loyer annuel

Entremise / Négociation

Logements en Résidence Secondaire

18%TTC du loyer annuel hors charges - partagés à 50% pour le locataire et 50% pour le propriétaire bailleur

Baux commerciaux et professionnels

10% - Calculé sur la base du loyer triennal HT

Bail dérogatoire

10%TTC du loyer total prévu au bail avec un minimum de 600 euros

Modifications et avenants aux baux

Bail d'habitation **240€TTC**

Forfait -50% pour le propriétaire et 50% pour le locataire

Bail d'habitation ou professionnel (À la charge du locataire) **360€TTC**

Locations saisonnières (charge locataire)

Honoraires de transaction et administration (calculés sur le loyer) **24% TTC**

Assurances annulation **2,8%TTC**

Assurance locataire facultative **30€**

Prestation touristiques - ménage - frais de dossier (calculé sur le loyer) **18%TTC**

Gestion Locative

À la charge du bailleur (calculés sur les sommes encaissées pour le compte du bailleur) **8,4%TTC**

ASSURANCE GARANTIE DES LOYERS IMPAYÉS

À la charge du propriétaire bailleur (calculés sur les sommes garanties) **2% TTC**

ASSURANCES CARENCE LOCATIVE ET GARANTIE DES LOYERS IMPAYÉS

À la charge du propriétaire bailleur (calculés sur les sommes garanties) **3,5%TTC**

HONORAIRES DE RÉDACTION DU BAIL (hors location par l'agence)

- Bail habitation (honoraires partagées entre bailleur et locataire)

Calculé sur la base du loyer annuel hors charges plafonné à 6 € du m² pour le locataire en cas de résidence principale **12%TTC**

- BAIL GARAGE (charge locataire) **140€TTC**

- BAIL COMMERCIAL, PROFESSIONNEL **12%TTC**

(du montant du loyer annuel HT à la charge du locataire)

HONORAIRES DE LOCATION

- **À usage d'habitation et mixte** (part à la charge du locataire et du bailleur) :

Visite, constitution dossier locataire, rédaction du bail8 €/m² de surface habitable
Établissement de l'état des lieux3 €/m² de surface habitable

Plafonnés à 8% du
loyer annuel hors
charges

- **Garage/ Emplacement de stationnement** : **50,00€ TTC** (à la charge du locataire)

- **Professionnelle et commerciale** : **50,00€ TTC** (à la charge du locataire)

HONORAIRES DE RÉDACTION DE BAIL SEUL (hors location par l'agence)

- **Bail d'habitation** : **12 % TTC** du loyer annuel hc (partagé par moitié entre le bailleur et le locataire)

- **Bail Professionnel et commercial** : **12 % TTC** du loyer annuel hors charges (à la charge du locataire)

AVENANTS AUX BAUX

- **Modification et avenant au bail d'habitation** : **120€TTC**

- **Modification et avenant au bail professionnel ou commercial** : **240€TTC** (à la charge du locataire)

GESTION IMMOBILIÈRE : 8,40% TTC sur les sommes quittancées (à la charge du bailleur)

HONORAIRES COMPLÉMENTAIRES

Assurances Garanties Loyers Impayés (GLI) (% sur les sommes garanties)	2,50% TTC
Frais de dossier contentieux locataire (dossier huissier, avocat...)	120€ TTC
Frais de gestion de sinistre assurance	120€ TTC
Transmission de dossiers à un confrère	120€ TTC
Constitution de dossier subvention/conventionnement ANAH	250€ TTC
Demande de diagnostics	10€ TTC

POZZO TROUVERIE

2 rue du Général Leclerc -
14 000 VIRE

35-37 Place de la République -
50800 VILLEDIEU LES POELES

Syndic de copropriété

HONORAIRES GESTION COURANTE

Forfait minimum (jusqu'à 5 lots)

(en fonction de la complexité de la copropriété)

À partir de 1200 €TTC

Prix au LOT

(en fonction de la complexité de la copropriété)

À partir de 140 €TTC

Prestation	Détails	Tarifification pratiquées
Frais de recouvrement (art. 10-1 a de la loi du 10 juillet 1965)	Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception ;	50 € TTC soit 41,66 € HT
	Relance après mise en demeure ;	50 € TTC soit 41,66 € HT
	Conclusion d'un protocole d'accord par acte sous seing privé ;	120 € TTC soit 100 € HT
	Frais de constitution d'hypothèque ;	120 € TTC soit 100 € HT
	Frais de mainlevée d'hypothèque ;	120 € TTC soit 100 € HT
	Dépôt d'une requête en injonction de payer ;	coût horaire
	Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice (uniquement en cas de diligences exceptionnelles)	240 € TTC soit 200 € HT
	Suivi du dossier transmis à l'avocat (uniquement en cas de diligences exceptionnelles)	coût horaire
Frais et honoraires liés aux mutations	Établissement de l'état daté	360 € TTC soit 300 € HT
	Opposition sur mutation (article 20 I de la loi du 10 juillet 1965) ;	150 € TTC soit 125 € HT
	Délivrance du certificat prévu à l'article 20 II de la loi du 10 juillet 1965	50 € TTC soit 41,66 € HT
Frais de délivrance des documents sur support papier (art. 33 du décret du 17 mars 1967 et R. 134-3 du code de la construction et de l'habitation)	Délivrance d'une copie du carnet d'entretien ;	30 € TTC
	Délivrance d'une copie des diagnostics techniques ;	30 € TTC
	Délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique individuel mentionnées à l'article R. 134-3 du code de la construction et de l'habitation ;	48 € TTC
	Délivrance au copropriétaire d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait de procès-verbal d'assemblée générale ainsi que des copies et annexes (hors notification effectuée en application de l'article 18 du décret du 17 mars 1967).	36 € TTC

Syndic de copropriété

HONORAIRES GESTION COURANTE

Forfait minimum

1500 €TTC

Prix au LOT

À partir de 140 €TTC (en fonction de la complexité de la copropriété)

Prestation	Détails	Tarification pratiquées
Frais de recouvrement (art. 10-1 a de la loi du 10 juillet 1965)	Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception ;	50 € TTC soit 41,66 € HT
	Relance après mise en demeure ;	50 € TTC soit 41,66 € HT
	Conclusion d'un protocole d'accord par acte sous seing privé ;	120 € TTC soit 100 € HT
	Frais de constitution d'hypothèque ;	120 € TTC soit 100 € HT
	Frais de mainlevée d'hypothèque ;	120 € TTC soit 100 € HT
	Dépôt d'une requête en injonction de payer ;	coût horaire
	Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice (uniquement en cas de diligences exceptionnelles)	240 € TTC soit 200 € HT
	Suivi du dossier transmis à l'avocat (uniquement en cas de diligences exceptionnelles)	coût horaire
Frais et honoraires liés aux mutations	Établissement de l'état daté	360 € TTC soit 300 € HT
	Opposition sur mutation (article 20 I de la loi du 10 juillet 1965) ;	150 € TTC soit 125 € HT
	Délivrance du certificat prévu à l'article 20 II de la loi du 10 juillet 1965	50 € TTC soit 41,66 € HT
Frais de délivrance des documents sur support papier (art. 33 du décret du 17 mars 1967 et R. 134-3 du code de la construction et de l'habitation)	Délivrance d'une copie du carnet d'entretien ;	30 € TTC
	Délivrance d'une copie des diagnostics techniques ;	30 € TTC
	Délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique individuel mentionnées à l'article R. 134-3 du code de la construction et de l'habitation ;	48 € TTC
	Délivrance au copropriétaire d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait de procès-verbal d'assemblée générale ainsi que des copies et annexes (hors notification effectuée en application de l'article 18 du décret du 17 mars 1967).	36 € TTC